

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 juin 2025

Nombre de Conseillers : 13 Nombre de présents : 12
 Nombre d'absents : 1
 Nombre de procurations : 1

L'an deux mil vingt-cinq, et le 2 juin

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 28 mai 2025

Etaient présents : Laurent DUBUY, Françoise PINET, Bruno GRANGER, Danièle GERMAIN, Françoise FLOURENT, Valérie COURTIAL, Dominique KUGLER, Aurélie BENOIT, Lionel BRETON, Audrey PERDRIX, Geoffrey JACQUEMOT, Olivier MARS,

Excusé : Lionel BRETON (procuration remise à Olivier MARS)

Danièle GERMAIN a été désignée comme secrétaire de séance.
Le conseil débute à 20h00

DELBERATION N°20250602-001

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 mai 2025.

DELIBERATION N°20250602-002: Validation du devis relatif à l'élaboration d'une carte des aléas et d'un zonage des risques naturels relatif aux risques de mouvements de terrains sur Charnay dans le cadre de la révision du PLU.

Un prestataire a établi un devis d'un montant de 4590 €, pour la réactualisation d'une carte des aléas sur les risques naturels. Ce dernier a été validé par le Conseil Municipal. La commune sollicite la Direction Départementale des Territoires, afin d'obtenir une subvention pour ce dossier.

Monsieur le Maire explique que nous sommes dans une phase bien avancée du PLU. Le résultat final a été présenté lors de la réunion publique du 27 mai 2025.

DELIBERATION N°20250602-003 : Tarifs et conditions particulières des baux des locaux créés dans le cadre du réaménagement du centre bourg.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le déroulement des travaux de la future boulangerie, ainsi que le contenu des contrats de location.

La première année, le boulanger s'acquittera d'un loyer mensuel préférentiel de 800 € pour le local commercial, et bénéficiera d'une exonération de la taxe foncière.

La deuxième année le montant du loyer sera de 1200 € mensuel.

Les deux appartements de type 3 seront loués 600 et 700 € par mois.

Par ailleurs, la commune a été sollicitée pour accueillir un cabinet avec deux orthophonistes. Elles seraient vivement intéressées pour reprendre le local de l'agence postale communale après son transfert.

Elles souhaiteraient s'installer à l'automne 2025. La commune propose de mettre à disposition gratuitement (contre une remise en état), l'appartement du 1^{er} étage, et de vérifier simultanément avec les architectes des bâtiments de France, la possibilité d'installation au rez de chaussée, Le loyer de ce local sera fixé à 550 € mensuel.

Ces loyers généreront pour la commune une recette approximative de 30 000 euros annuelle.

Village au ♥ des pierres dorées

DELIBERATION N°20250602-004.

Devant l'urgence de la situation Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire la présente délibération à l'ordre du jour en complément de la convocation envoyée le 28 mai 2025.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à ajouter cette délibération relative au reversement des Certificats d'Economie d'Energie par le SYDER.

Il est rappelé les grandes orientations de la Loi du 13 juillet 2005 reposant sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie pour les personnes dont les ventes annuelles d'énergie sont supérieures à un seuil défini en Conseil d'Etat.

Par une délibération du 11 juin 2024, le Comité Syndical du SYDER a décidé de reverser au budget des communes les sommes perçues par le SYDER sur la vente des CEE obtenus par la rénovation du parc d'éclairage public.

La Commune de Charnay ayant procédé au changement global de son éclairage public pour passer en leds en fin d'année 2024 / début d'année 2025 est donc éligible à ce dispositif.

Par convention, entre les parties, le SYDER s'engage donc dès la vente effective des CEE à reverser à la Commune de Charnay la totalité de la somme perçue au titre de la vente des CEE correspondant aux articles 1 et 2 de la présente convention. Le SYDER fera parvenir à la commune de Charnay un document stipulant le volume de CEE vendus et le prix de vente du MWh cumac

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer

1. COMMISSION VIE LOCALE

Culture - Tourisme :

- La commune organise, dans le cadre du festival Rosé Nuits d'Été, un spectacle sur la place du château à partir de 19h00. Il débutera par un apéritif concert de Cow Camino Train, puis à 21h00 le spectacle clownesque produit par la troupe théâtrale d'etr'acteurs. Les réservations en lignes sont ouvertes depuis le 1^{er} juin, le nombre de places est limité. Le tarif est de 12 euros par adulte et 6 euros par enfant.
- La scène et la décoration, se feront le matin même. La fiche technique des acteurs est en cours d'élaboration.

Associations - Bibliothèque :

RAS

Artisanat - Commerce :

- Le barbecue des commerçants se tiendra le vendredi 18 juillet 2025 sur la place du château.

Village au ❤️ des pierres dorées

Communication :

- Le Charnay infos est en cours de réalisation et d'impression, ils seront réceptionnés le mercredi 11 juin, la distribution commencera vendredi 13 juin. Certains membres du conseil, proposent de limiter le rajout de flyers dans le bulletin. Ce trimestre sera mis uniquement, pour information, le tract du repas des commerçants.
- Désormais, affiches et dépliants d'événements organisés par les associations, seront distribués dans les boîtes aux lettres par lesdites associations.
- Les modalités seront précisées lors de la réunion annuelle au mois d'octobre.
- L'attribution des secteurs pour la distribution est approuvée comme suit :

Secteur 1 Lionel BRETON, secteur 2 Geoffrey JACQUEMOT, secteur 3 Dominique KUGLER, secteur 4 Olivier MARS, secteur 5 Guy BONAMY, secteur 6 Danièle GERMAIN, secteur 7 Danièle GERMAIN, secteur 8 Valérie COURTIAL, secteur 9 Bruno GRANGER et Françoise FLOURENT, secteur 10 Audrey PERDRIX.

2. COMMISSION VIE SOCIALE – VIE SCOLAIRE

Petite enfance :

RAS

Ecole :

- Suite à plusieurs départs, la commune doit recruter à la rentrée 2025, deux agents pour assurer les fonctions de surveillance à la garderie et la cantine.
- La directrice Madame Anaïs BIBET continue dans ses fonctions l'année prochaine.
- Madame FERRIERE enseignante du Cour Préparatoire, quitte l'établissement scolaire pour une mutation dans une autre collectivité.
- Le 28 juin, se déroulera la kermesse de l'école.

Conseil Municipal d'Enfants :

RAS

Commission Vie sociale - Personnes âgées :

RAS

3. COMMISSION TRAVAUX

- Le parking du Pinet est terminé.
- Les travaux concernant la cour de l'école sont achevés. Un rendez-vous avec l'entreprise qui a réalisé les travaux est à prévoir, un défaut de conception a été relevé.
- Le 16 mai, un appel d'offres de démolition au Centre Bourg a été publié dans le journal le progrès, la date limite des dépôts est le 6 juin 2025.
- Un arrêté va être pris, pour interdire la circulation à tous les véhicules supérieurs à 19 tonnes route des Carrières. 3 panneaux seront implantés pour information, à l'intersection des routes.
- Un devis a été demandé pour l'aménagement de sécurité route de Marcy.
- Une estimation a été acceptée pour le nettoyage des vitres de l'école et du château.
- L'Office du tourisme Beaujolais, a demandé à la municipalité d'installer des panneaux « Beaujolais Be authentic » aux différentes entrées de la commune. Ces panneaux seraient installés par les agents municipaux. Les membres du Conseil refusent et votent contre.

Village au ❤️ des pierres dorées

- Une délibération est demandée par le Syder, autorisant Monsieur le Maire à signer une convention, afin de percevoir la somme de 2325 euros correspondant aux économies d'énergies engendrées par la commune sur l'éclairage public.

4. COMMISSION CADRE DE VIE

Agriculture environnement :

RAS

Développement durable :

- Lundi 2 juin, 4 composteurs ont été retirés, les 5 derniers seront remis vendredi 6 juin. Ceux qui n'auront pas été récupérés seront retournés à la Communauté de Communes.

Voirie :

RAS

Cimetière :

RAS

5. URBANISME

La commission urbanisme se réunira le mardi 17 juin 2025.

Déclaration préalable :

- Aucune déclaration préalable en cours

Permis de construire :

- Aucun permis de construire en instance

Droit de préemption urbain :

- Vente d'une maison d'habitation située 80 chemin du Puits Banal, la commune ne préempte pas.

6. FINANCES

RAS

7. INTERCOMMUNALITE

SIEVA :

RAS

SIVU de la Pray :

RAS

SYDER :

RAS

SBA :

RAS

Village au ♥ des pierres dorées

Office du tourisme :

RAS

CCBPD :

Espace Pierres Folles :

RAS

8. QUESTIONS DIVERSES

- L'atelier de Charnay exposera ses tableaux lors du vernissage le samedi 14 juin 2025. Mesdames GERMAIN et FLOURENT représenteront la commune.
- Le 15 juin aura lieu la brocante sur la place du château, à cette occasion, le club de danse donnera une représentation, il demande à ce que soit enlevé la charrette sur le parvis.
- Une réflexion est à mener sur les plantations autour du monument aux morts, elles sont fréquemment piétinées.
- Une mission d'archivage est à prévoir prochainement.
- Le Maire informe le Conseil Municipal, que le Tribunal Administratif de Lyon a rendu son jugement dans le cadre du recours formulé au sujet de l'installation d'une antenne téléphonie. Le collectif est débouté, et l'ensemble de ses demandes rejetées. Le Tribunal Administratif, condamne le collectif à verser 1000 € de dommages et intérêts à la commune de Charnay. Le Maire propose que cette somme soit fléchée sur la Commission Sociale de la commune.

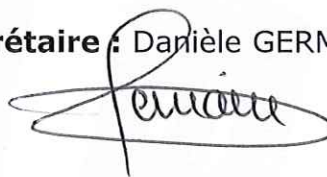
La séance est levée à 21h45.

PROCHAIN CONSEIL LE lundi 7 juillet 2025 à 20h00

Président : Laurent DUBUY



Secrétaire : Danièle GERMAIN



Village au ♥ des pierres dorées